



Indivision affaire gérer par un tribunal

Par indivision LSG, le 16/05/2022 à 17:18

Bonjour,

Suite à la vente d'un bien par licitation sur une succession en indivision, le bien immobilier a été vendu en septembre 2021. L'acquéreur du bien a réglé le tribunal en janvier 2022 et depuis cette date, les fonds ne sont toujours pas chez le notaire. Mon avocat parisien ne peut rien faire et relance régulièrement l'avocat postulant sur le département en province.

Que peut-faire ?

Remerciements.

Par indivision LSG, le 18/05/2022 à 10:54

Bonjour,

je reviens sur ma demande du 16 mai restée sans réponse. Si je n'ai pas été assez précise, n'hésitez pas à me le signaler.

Avec mes remerciements.

Cordialement.